



COURS DE DESSIN

Conditions générales et règlement 2024-25

Lézard Plastique ASBL, dont le siège est établi 14, rue Jacques Désira 4340 à Villers L'Évêque (Awans), a pour objet social l'organisation de cours de dessin, formations, ateliers divers et stages.

1. Champ d'application

Ce document définit les conditions générales de L'ASBL LéZard Plastique vis-à-vis ou des responsables légaux des élèves inscrits à nos cours de dessin. En effet, nous limitons le nombre de nos élèves par classe dans le but d'offrir un apprentissage de qualité dans des conditions optimales.

L'inscription engage pour l'année scolaire. En signant ce document, les élèves ou les responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales ainsi que le règlement. L'atelier se réserve le droit de les modifier ou de les adapter, en informant des changements éventuels.

2. Inscriptions et paiements pour nos cours à l'année :

Les élèves ou les personnes responsables doivent remplir le formulaire d'inscription et régler les frais d'inscription de 20€ pour confirmer l'inscription. Ces frais ne sont pas remboursables en cas d'annulation. Le paiement total de l'année est requis même en cas de désistement.

Pour un paiement en une seule fois (avec une remise accordée), le règlement doit être effectué au plus tard le 1er août.

Pour les paiements mensuels, un ordre permanent est recommandé aux dates suivantes : 1er août, 1er septembre, 1er octobre, 1er novembre, 1er décembre, 1er janvier, 1er février, 1er mars, 1er avril, 1er mai.

Pensez à annuler l'ordre permanent en temps voulu.

Voici notre numéro de compte : BE81 3632 3610 6124.

Le nombre de places étant limité, nous insistons sur l'engagement sérieux des participants.

En cas de retard de paiement, au-delà du second rappel, des frais de rappel de 20€ seront facturés. Pour toute demande de délai, veuillez contacter le service comptabilité à l'adresse suivante : compta@lezardplastique.be



3. Participation à nos cours / Absences

En cas d'absence non justifiée, aucun remboursement n'est possible. Cependant, en cas d'absence prolongée (plus de 2 semaines) pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical, un remboursement sous forme de bon à valoir ou une récupération des cours pourra être envisagé.

4. Ponctualité / Stationnement

La ponctualité est indispensable. Arriver à l'avance ne ferait que perturber le cours précédent.

Il est demandé aux parents d'être ponctuels aussi bien pour déposer que pour récupérer leur(s) enfant(s). Dans l'éventualité d'un retard, il est impératif de nous avertir.

Il est demandé de ne pas stationner devant les garages.

5. Responsabilité

Tout accident survenu lors d'un cours est couvert par une assurance résiduelle contractée par l'ASBL Lézard Plastique.

Cependant, les dommages intentionnels causés à des tiers par un élève ne sont pas couverts. L'ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage des biens des élèves. Les déplacements vers le point de rassemblement sont aux frais et risques des élèves ou de leurs responsables légaux.

6. Intempérie et cas de force majeure

En cas d'intempéries ou de force majeure, l'ASBL Lézard Plastique fera son possible pour maintenir les activités. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué, mais un report sera proposé.

7. Santé : médication et maladie

Les responsables et les animateurs de l'ASBL Lézard Plastique ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux participants sans l'autorisation écrite d'un médecin. Dans le cas où l'élève ne serait pas autonome dans la prise de sa médication, une autorisation médicale devra être remise aux responsables de l'ASBL le jour de l'inscription ou au plus tard, du 1^{er} cours. Tous les frais médicaux, résultant de maladie durant le séjour sont à charge du participant ou de son responsable légal.

Par respect d'autrui, il est recommandé de ne pas fréquenter les locaux en cas de maladie contagieuse.

8. Exclusion

L'ASBL Lézard Plastique se réserve le droit de refuser l'inscription de personnes, pour des motifs qui lui sont propres. De même, l'organisation se réserve le droit d'exclure de toute participation à nos cours tout élève qui, selon l'appréciation du responsable, entrave gravement l'esprit du groupe



(violence physique ou verbale, harcèlement, ...) .

Dans ce cas, aucune indemnisation ne pourra être exigée par les parents/responsables de l'élève exclu.

9. Droit à l'image

Lors de la signature de la fiche d'inscription, vous autorisez l'ASBL Lézard Plastique à utiliser l'ensemble des prises de vues réalisées lors des diverses activités proposées. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez nous en informer par mail.

10. Règlement

L'atelier Lézard Plastique a établi un règlement à destination des élèves. Ce règlement a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin d'organiser la vie au sein de notre établissement, dans l'intérêt et le respect de tous. Ce règlement est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lezardplastique.be et peut être consulté à tout moment.

11. Traitement des données à caractère personnel

Avec l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, il est nécessaire de porter une attention particulière à l'utilisation des données collectées par l'Atelier Lézard Plastique. Le respect de la confidentialité des renseignements personnels que nous collectons, conformément à ce règlement européen, sont recueillis au travers de formulaires qui sont archivés à des fins de gestion pour une durée de 5 ans et sont également utilisées pour du marketing direct, afin d'informer de nos diverses actualités et activités.

12. Litiges

Les tribunaux et les cours de l'arrondissement judiciaire de LIÈGE seront les seuls compétents pour tout litige éventuel.

Date et Signature pour accord,



Règlement à destination des participants à nos cours :

1. Faire preuve de respect :
 - Respecter les autres élèves et le/la professeur(e).
 - Éviter les comportements violents et les grossièretés.
2. Respect du matériel et des locaux :
 - Utiliser le matériel de dessin de manière responsable et appropriée.
 - Prendre soin des outils, des équipements et des installations de l'atelier.
 - Nettoyer et ranger son espace de travail après chaque cours.
3. Respecter les horaires et l'assiduité :
 - Arriver à l'heure pour les cours.
 - Être régulier.
 - Prévenir en cas d'absence / de retard.
4. Avoir un comportement approprié :
 - Éviter l'utilisation du GSM, sauf autorisation du professeur.
 - Maintenir un environnement calme et propice à l'apprentissage pour tous.
5. S'engager activement dans l'apprentissage :
 - Faire preuve de curiosité, de créativité et d'enthousiasme.
 - Poser des questions, demander de l'aide dès que besoin.
 - Respecter les travaux des autres et apprécier leur diversité.
6. Respecter la confidentialité :
 - Ne pas partager ou diffuser les dessins ou les projets des autres élèves sans autorisation préalable de ces derniers.
 - Ne pas prendre des photos/vidéos sans autorisation de la direction.
7. Collaborer et partager :
 - Encourager la coopération, le partage d'idées et la créativité collective.
 - Respecter les opinions et les idées des autres élèves.
8. Suivre les consignes de sécurité :
 - Suivre attentivement les consignes de sécurité données par le professeur. Signaler immédiatement tout incident ou accident au professeur.

Chaque élève inscrit à nos cours s'engage à respecter ce règlement.